

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 8 novembre 2021

Montants des subventions versées dans le cadre des deux premiers COntrat de Redressement des finances locales en Outre-Mer (COROM) de la Martinique.

Pour accompagner les communes ultramarines faisant face à des difficultés financières, le gouvernement a mis en place le COROM afin d'apporter le soutien de l'État auprès des communes ultramarines souhaitant assainir leur situation financière et réduire les délais de paiement de leurs fournisseurs locaux.

En Martinique, deux COntrats de Redressement des finances locales en Outre-Mer (COROM) ont été signés : le premier avec la ville de Saint-Pierre le vendredi 3 septembre 2021, le second avec la ville de Fort-de-France le 13 octobre 2021.

À ce titre, l'État s'engage sur trois ans, au travers de cette signature, à apporter à ces deux communes un appui technique fourni par l'agence française de développement et un appui financier assuré par le ministère des Outre-mer. En contrepartie, les communes s'engagent à réduire leurs dépenses, notamment limiter les recrutements et ne pas remplacer les départs en retraite.

Les subventions versées en 2021 ont été notifiées aux communes le 5 novembre 2021, elles s'élèvent à :

- 1 782 000 € pour Fort-de-France ;
- 324 000 € pour Saint-Pierre.